

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 avril 2007, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller

ABSENCES MOTIVÉES:

Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et aux autres personnes présentes.

7544- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 16 avril 2007 en y ajoutant cependant le point suivant:

- Archivage des dossiers;
- Revégétalisation des rives;
- Rencontre avec CBJC et APPELSJ;
- Nouvelle demande pour le 1054 Chemin Thomas Maher

7545 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 19 mars 2007

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 19 mars 2007, tel que rédigé.

7546 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2007;
- Réconciliation bancaire au 31 mars 2007;
- Rapports budgétaires pour le mois de mars 2007.

7547 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2007-059 à 2007-079 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7548 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2007.

7549 – Adoption du Règlement sur les piscines

Ce règlement n'est pas adopté puisqu'il fera partie du Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-192;

7550- Adoption des projets de règlements relatifs au plan d'urbanisme, au zonage, à la construction et au lotissement en concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier.

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le premier projet de règlement numéro 07-188 modifiant le règlement no 89-87 relatif au lotissement,

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 07-188 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 07-188, tel que rédigé.

7550-A Règlement modifiant le règlement de zonage

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le premier projet de règlement numéro 07-189 modifiant le règlement no 94-117 relatif au zonage.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 07-189 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 07-189, tel que rédigé.

7550-B Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les zones R/A et R/B

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le premier projet de règlement numéro 07-192 modifiant le règlement no 94-117 relatif au zonage en ce qui concerne les zones R/A et R/B.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 07-192 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 07-192, tel que rédigé.

7551 – Entente concernant la patrouille nautique

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que l'entente concernant la patrouille nautique a été transmise à Ville de Fossambault sur le lac pour signature et que nous devrions la recevoir d'ici quelques jours.

7552 – Entente concernant le Club Nautique pour la saison estivale 2007

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que l'entente concernant le Club Nautique St-Louis leur a été remise et que les membres du conseil d'administration ont demandé de leur accorder du temps pour l'étudier et la faire adopter par le Conseil. Nous devrions la recevoir sous peu.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise Madame Vivian Viviers à faire une demande pour obtenir un permis d'alcool pour les 5 à 7 du vendredi soir et les soirées qui se tiendront au Club Nautique durant l'été 2007.

7553 – Réparation des tennis au Club Nautique

Monsieur Jacques Coulombe soumet aux membres du Conseil deux propositions pour la réparation et le revêtement des tennis du Club Nautique.

ATTENDU QUE les tennis du Club Nautique Saint-Louis ont été aménagés en 1979 et n'ont subi que peu de réparations depuis.

ATTENDU QUE ces tennis ont maintenant plus de 25 ans et ont besoin d'être réparés et qu'un revêtement acrylique de qualité soit ajouté de façon à ce que ce soit plus sécuritaire pour les citoyens qui veulent pratiquer ce sport;

ATTENDU QU'une proposition pour la réparation et revêtement des tennis nous a été acheminée par *Les Installations Sportives Quatre-Saisons* qui nous fait deux soumissions soit une Proposition A, au montant de \$14,947.00 + taxes et une Proposition B, au montant de \$19,652.00 + taxes.

Après explications de Monsieur Jacques Coulombe qui a communiqué avec Monsieur Maxime Valiquette de cette entreprise:

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le M. Jocelyn Boivin, conseiller, appuyé par M. Jacques Coulombe, et il est résolu à l'unanimité que:

➤ ce Conseil accepte la Proposition A, soit "Réparation des fissures de structure et revêtement acrylique système 4 couches incluant le lignage de jeux" pour un montant de \$14,947.00 + taxes;

➤ autorise la secrétaire-trésorière à transmettre à *Les Installations Sportives Quatre-Saisons* une résolution autorisant la réparation des tennis le plus tôt possible.

7553-A Demande de subvention pour la réparation des tennis et équipements sportifs.

ATTENDU QUE le Club Nautique Saint-Louis est le seul lieu de rencontre public sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le Club Nautique Saint-Louis a une vocation de camp d'été pour les jeunes du territoire;

ATTENDU QUE ce camp est subventionné en grande partie par Ville de Lac-Saint-Joseph qui fournit en plus les locaux;

ATTENDU QUE de nombreuses réparations doivent être faites pour maintenir les lieux sécuritaires et inciter les jeunes à faire plus d'activités physiques;

ATTENDU QUE ses tennis ont maintenant plus de 25 ans et ont besoin d'être réparés et qu'un revêtement acrylique de qualité soit ajouté de façon à ce que ce soit plus sécuritaire pour les citoyens qui veulent pratiquer ce sport;

ATTENDU QU'une proposition pour la réparation et revêtement des tennis nous a été acheminée par *Les Installations Sportives Quatre-Saisons* qui nous fait deux soumissions soit une Proposition A, au montant de \$14,947.00 + taxes et une Proposition B, au montant de \$19,652.00 + taxes;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un terrain de soccer s'avère nécessaire afin que les jeunes puissent y pratiquer ce sport;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un tel terrain de soccer impliquerait des dépenses d'environ \$20,000. suivant une proposition reçue;

ATTENDU QUE le *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* a été mis sur pied pour favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires ;

Après explications de Monsieur Jacques Coulombe, conseiller responsable du Club Nautique Saint-Louis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le M. Jocelyn Boivin, conseiller, appuyé par M. Jacques Coulombe, et il est résolu à l'unanimité que:

➤ ce Conseil autorise la directrice générale à présenter un projet répondant aux critères de ce programme tout en s'engageant à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

7554- Mise en ligne du site web

Madame Vivian Viviers soumet aux membres du Conseil un exemplaire de la page d'accueil du nouveau site web qui sera en fonction le 1^{er} mai. L'adresse sera www.villelacstjoseph.com Il sera annoncé dans la prochaine édition du journal.

7555 – Conservation des archives

Madame Vivian Viviers informe les membres du Conseil que la compagnie d'assurances viendra visiter nos bureaux et bâtisses municipales au cours du mois de mai. Ils veulent connaître l'état de nos bâtisses, voir si c'est sécuritaire et faire des recommandations si nécessaires. Ils veulent également savoir comment nous conservons nos archives et nos objets de valeur. Actuellement, nos archives sont au deuxième étage du presbytère dans des boîtes.

À la demande de Monsieur Bédard, Madame Viviers a fait des recherches auprès de différentes compagnies qui offrent des espaces d'entreposage à Ste-Foy et Québec. Les coûts varient entre \$60.00 + taxes mensuellement pour un local 6 x 8 jusqu'à \$125.00 par mois selon la grandeur et l'endroit.

Auparavant, Monsieur Létourneau conservait les archives chez lui et il recevait \$600. par mois de loyer. Chez Monsieur Coulombe, le loyer est de \$515. et il serait prêt à construire une voûte à l'épreuve du feu à même le garage qu'il est à agrandir pour un loyer total de \$575. par mois ce qui ferait en sorte que les archives seraient à proximité des bureaux de la ville et donc plus facile d'accès en tout temps, ce qui répondrait également aux normes de la compagnie d'assurances. De plus, les accessoires de la ville comme les bornes, panneaux, etc. sont déjà entreposés dans ledit garage.

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Michel Croteau et résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte d'entreposer les archives au 1048, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph et d'augmenter le loyer à \$575.00 par mois dès que la voûte sera prête à recevoir lesdites archives.

7556 – Revégétalisation des Rives

Monsieur O'Donnell Bédard prend la parole pour indiquer qu'il faut encourager les citoyens à revégétaliser les rives du lac. Pour ce faire, il suggère d'offrir une subvention de \$500. à tout citoyen qui désire revégétaliser les rives de son terrain à certaines conditions soit:

- a) Obtenir un permis auprès de l'inspecteur municipal;
- b) Présenter un croquis ou un plan d'aménagement préparé par vous ou un professionnel aménagiste;
- c) Utiliser seulement les végétaux (plantes, arbres et arbustes) recommandés pour la revégétalisation des rives (liste disponible au bureau de la Ville ou sur notre site internet);
- d) Réaliser le projet avant le 31 octobre 2007;
- e) Présenter les factures après avoir fait inspecter les travaux et ce, au plus tard le 15 novembre 2007.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité d'accorder une subvention de \$500. à tout citoyen qui remplira les conditions ci-dessus énoncés pour la revégétalisation des rives.

7557 – Rencontre avec CBJC et APELSJ.

Monsieur O'Donnell Bédard suggère qu'une soirée d'information soit tenue à la Chapelle Saint-Louis afin de discuter des recommandations du rapport de la CBJC suite aux études qui ont été faites sur la qualité de l'eau du lac. Il demande à la secrétaire-trésorière de communiquer avec Madame St-Pierre pour fixer cette rencontre pour nos citoyens à la fin juin.

7558 – Nouvelle demande pour le 1054, Chemin Thomas Maher

Monsieur Denis Bourgault explique aux membres du Conseil qu'une nouvelle demande a été formulée par le propriétaire du 1054, Chemin Thomas Maher puisqu'il ne peut plus, sur recommandation de ses ingénieurs, installer une piscine sans d'abord faire un autre mur de sept pieds afin de solidifier le mur déjà existant.

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Coulombe de suggérer à ce propriétaire de faire une demande de dérogation pour la

hauteur de sa maison puisqu'elle est déjà construite et de refuser toute construction supplémentaire quant aux murs qui ne sont plus assez hauts.

7559 – Correspondance

Madame Vivian Viviers présente aux membres du Conseil trois modèles d'enseignes à installer aux entrées de la ville et présentées par Les Enseignes aux Quatre-Vents. Monsieur Coulombe suggère qu'un concours soit organisé auprès des citoyens pour faire une ébauche d'une enseigne et nous pourrions dévoiler le gagnant à l'ouverture du Club ou autrement par le journal. Il est recommandé de recommuniquer avec la compagnie qui a conçu les enseignes et de lui en faire part.

Monsieur Guy Jacob demande de son côté s'il y a des suites à l'offre de Postes Canada de nous donner un nouveau code postal et d'ajouter des boîtes postales qui seraient aménagées par eux. Il est suggéré de communiquer avec le député fédéral, Monsieur André Arthur.

7560 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire